

Première Synthèses

Informations

LES JEUNES DE ZUS ACCOMPAGNÉS PAR LES MISSIONS LOCALES EN 2007 :

un suivi plus intense, davantage de formations
mais un moindre accès à l'emploi

En 2007, 175 000 jeunes habitant en zone urbaine sensible (ZUS) ont été reçus en entretien individuel par un conseiller du réseau des missions locales, soit 18 % de l'ensemble des jeunes reçus par les missions locales. Parmi ces jeunes, 67 000 ont pris contact avec la mission locale pour la première fois au cours de l'année 2007.

Si les jeunes de ZUS bénéficient d'un suivi plus intensif, ils accèdent moins souvent à l'emploi que les jeunes ne résidant pas en ZUS : 23 % des jeunes de ZUS reçus pour la première fois en entretien individuel en 2007 ont accédé à au moins un emploi dans les six mois, contre 29 % des autres jeunes. En revanche, les jeunes de ZUS commencent plus souvent une formation dans les six mois suivant le premier accueil. Ils sont 19 % dans ce cas, contre 17 % pour les jeunes n'habitant pas en ZUS.

Ces écarts reflètent en partie les caractéristiques des jeunes de ZUS en premier accueil dans les missions locales (moins qualifiés, plus jeunes, plus souvent de nationalité étrangère), et l'intensité de l'accompagnement dont ils bénéficient (plus souvent reçus en entretien individuel). Lorsque l'on neutralise ces différences de structure, il apparaît que les jeunes de ZUS ne bénéficient pas plus souvent de formations que les autres jeunes. Leur déficit d'accès à l'emploi se réduit mais persiste.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Il met notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), qui est un dispositif d'accompagnement des jeunes vers l'emploi durable.

En 2007, 18 % des jeunes reçus en entretien individuel habitent en ZUS

En 2007, 995 000 jeunes ont été reçus en entretien individuel dans une mission locale ou une PAIO (tableau 1). Parmi eux, 175 000 (soit 18 %) résidaient en zone urbaine sensible (ZUS) (1). Fortement implantées dans les quartiers de la politique de la ville, les missions locales ont assuré au cours de l'année 2007

(1) - Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 août 2007, 80 000 jeunes de ZUS ont été reçus en entretien individuel dans le réseau de l'ANPE contre 130 000 dans le réseau des missions locales (source GIDE et Parcours 3).

plus de 670 000 entretiens individuels auprès de jeunes résidant en ZUS (soit 19 % des entretiens individuels conduits par le réseau). Quatre régions ont assuré à elles seules 54 % de ces entretiens individuels : l'Île-de-France (25 %), le Nord-Pas-de-Calais (11 %), la région Rhône-Alpes (9 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %).

En 2007, 452 000 jeunes, dont plus de 67 000 jeunes de ZUS, ont été reçus pour la première fois en entretien individuel par le réseau des missions locales et des PAIO (jeunes reçus en « premier accueil »). Ainsi, 15 % des jeunes reçus en premier accueil résidaient en ZUS, soit une proportion légèrement inférieure à celle observée au cours des années précédentes.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Tableau 1 :
Les jeunes reçus en entretien individuel par les missions locales et les PAIO

	2003	2004	2005	2006	2007
Jeunes reçus en entretien individuel	815 000	903 000	945 000	1 000 000	995 000
Dont : jeunes de ZUS	147 500	165 200	172 000	181 600	174 700
jeunes de ZUS (en %)	18,1	18,3	18,2	18,2	17,6
Jeunes accueillis pour la première fois.....	414 000	443 000	449 000	467 000	452 000
Dont : jeunes de ZUS	66 200	70 900	71 800	72 200	67 200
jeunes de ZUS (en %)	16,0	16,0	16,0	15,5	14,9

Note : ce tableau intègre des données plus récentes que celles des publications [3] et [4], ce qui conduit à la révision de certains chiffres.

Champ : jeunes ayant eu un entretien individuel avec le réseau des missions locales et PAIO.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

Les jeunes de ZUS reçus en premier accueil en 2007 sont plus jeunes et ont un niveau de formation moins élevé que les autres jeunes

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois en 2007 dans le réseau des missions locales, ceux qui habitent en ZUS sont un peu plus souvent des hommes (48 %, contre 46 % hors ZUS) et des personnes de nationalité étrangère (11 %, contre 5 % hors ZUS). Ils sont plus jeunes que les autres (19 % d'entre eux sont mineurs contre 17 % pour les autres jeunes) et moins qualifiés (53 % ont au plus un niveau CAP-BEP sans diplôme contre 42 % des jeunes n'habitant pas en ZUS) (tableau 2).

Les jeunes de ZUS accueillis

pour la première fois en mission locale sont également plus souvent dépendants de leur famille et des transports en commun du fait de leur plus jeune âge. 18 % d'entre eux ont ainsi un logement autonome, contre 24 % hors ZUS. Corrélativement, ils sont 72 % à habiter chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 65 % pour les autres jeunes. Hors ZUS, 41 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale ont un moyen de locomotion motorisé (voiture, deux-roues) contre seulement 21 % en ZUS. De même, seuls 22 % des jeunes habitant en ZUS ont le permis de conduire contre 36 % pour les autres.

Tableau 2
Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2007 *En pourcentage*

	ZUS	Hors ZUS	Ensemble
Sexe			
Homme	48	46	46
Femme	52	54	54
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	19	17	17
18 à 21 ans	52	53	53
22 à 25 ans	29	30	30
Niveau de formation au premier accueil			
Au moins Bac +2 (Niveau I, II ou III)	5	7	7
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme)	16	19	18
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme).....	10	12	12
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme)	16	20	19
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{de} ou 1 ^{er} (Niveau V sans diplôme)	18	16	16
Première année de CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème} (Niveau Vbis).....	24	19	20
Sortie avant la 3 ^{ème} générale (niveau VI)	11	7	8
Type d'hébergement			
Chez les parents.....	59	54	55
Chez un autre membre de la famille	13	11	11
Logement autonome	18	24	23
Chez des amis	5	5	5
En foyer, en CHRS, en hôtel.....	3	4	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	2	2	2
Situation familiale			
Célibataire	88	88	88
Marié, Pacsé, vie maritale.....	11	11	11
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Au moins un enfant à charge	10	7	8
Nationalité			
Française	89	95	94
Étranger Union européenne	1	1	1
Étranger hors Union européenne	10	4	5
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	21	41	38
Permis B	22	36	34

Champ : jeunes reçus pour la première fois en entretien individuel en 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

La situation familiale des jeunes de ZUS en premier accueil est assez proche de celle des autres jeunes. Ils ont toutefois plus souvent un enfant à charge : 10 % des cas contre 7 % hors ZUS.

Les jeunes de ZUS qui fréquentent les missions locales bénéficient d'un suivi plus intensif

60 % des jeunes suivis par une mission locale en 2007 ont eu leur premier entretien individuel dans le réseau au cours de l'année qui a suivi leur sortie du système scolaire. Cette proportion est légèrement supérieure pour les jeunes de ZUS : 63 %, contre 59 % pour les jeunes n'habitant pas en ZUS (tableau 3).

Pris en charge un peu plus précocement, les jeunes de ZUS bénéficient aussi d'un nombre d'entretiens individuels plus élevé dans les douze mois qui suivent leur premier accueil : 30 % des jeunes issus de ZUS suivis par le réseau en 2007 ont eu au moins six entretiens individuels au cours de leur première année de suivi contre 24 % des jeunes n'habitant pas en ZUS. À l'inverse, 24 % d'entre eux n'ont qu'un seul entretien individuel au cours de cette période contre 29 % des jeunes hors ZUS (tableau 4).

Au total, les jeunes de ZUS, toutes anciennetés de suivi confondues, ont été reçus en moyenne 3,8 fois en entretien individuel au cours de l'année 2007, contre 3,5 fois pour les jeunes n'habitant pas en ZUS.

Les jeunes de ZUS accèdent moins souvent à l'emploi que les autres jeunes suivis par les missions locales

Sur les 995 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2007, 376 000 ont accédé à au moins un emploi « classique » (2), un emploi aidé ou un emploi en alternance au cours de l'année 2007. Parmi eux, 57 000 résidaient en ZUS, soit une proportion plus faible (15 %) que la part que ces jeunes représen-

tent dans l'ensemble des jeunes reçus en entretien individuel (18 %) (tableau 5).

Le moindre accès à l'emploi des jeunes des ZUS recouvre toutefois d'assez fortes disparités selon les contrats. Les jeunes des ZUS suivis par les missions locales sont ainsi nettement sous-représentés dans l'accès aux emplois saisonniers (9 % des embauches), aux contrats aidés du secteur marchand (11 %) et aux contrats d'apprentissage (12 %). Ils sont également sous-représentés dans les embauches en CDD (14 %). À l'inverse, ils sont surreprésentés en contrat d'avenir (21 % des embauches de jeunes suivis par les missions locales) et dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (23 % des embauches en association intermédiaire⁽³⁾ ou entreprise d'insertion).

Les jeunes de ZUS suivis par les missions locales accèdent un peu plus fréquemment aux formations que les autres jeunes : 197 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2007 ont débuté une formation. Parmi eux, 37 000 jeunes résidaient en ZUS, soit une proportion légèrement supérieure (19 %) à la part qu'ils représentent dans l'ensemble des jeunes reçus en entretien individuel au sein du réseau (18 %).

Au total, les jeunes de ZUS représentent 16 % des jeunes suivis par les missions locales et ayant eu au moins un emploi ou

une formation au cours de l'année 2007.

L'accès à l'emploi des jeunes de ZUS nouvellement accueillis en mission locale s'est amélioré entre 2006 et 2007

Les plus fortes difficultés d'insertion professionnelle des jeunes de ZUS se confirment lorsqu'on les mesure à l'aune de l'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil. Parmi les jeunes suivis par les missions locales, 18 % de ceux résidant en ZUS ont accédé à un « emploi classique » dans les six mois qui ont suivi leur premier accueil en 2007. Ils sont 23 % dans ce cas parmi les jeunes hors des ZUS (tableau 6). De même, 5 % des jeunes de ZUS ont accédé à un emploi aidé ou en alternance dans les six mois contre 6 % des jeunes hors ZUS. En revanche, les jeunes de ZUS suivis par les missions locales bénéficient plus fréquemment d'une formation dans les six mois suivant leur premier accueil. En 2007, c'est le cas de 19 % d'entre eux contre 17 % des jeunes n'habitant pas en ZUS.

Entre 2006 et 2007, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil s'est amélioré pour les jeunes de ZUS suivis par les missions locales, passant de 21 % à 23 %. Dans le même temps, ce taux a augmenté de 27 % à 29 % pour les jeunes n'habitant pas en ZUS.

À l'inverse, l'accès des jeunes de ZUS à la formation, comme celui des autres jeunes, est en très légère baisse par rapport à 2006.

L'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de ZUS nouvel-

lement accueillis par les missions locales est assez contrasté selon les régions. Ainsi, les taux d'accès à l'emploi dans les six mois des jeunes de ZUS nouvellement accueillis par les missions locales sont compris entre 9 % et 15 % dans les DOM alors qu'ils atteignent 32 % en Aquitaine, en Limousin et en Poitou-Charentes (tableau 7). Ces disparités entre régions ne sont pas spécifiques aux jeunes de ZUS : elles s'observent également pour l'ensemble des jeunes en premier accueil [4].

Le moindre accès à l'emploi des jeunes de ZUS persiste une fois tenu compte de leurs caractéristiques spécifiques

Les écarts de taux d'accès à l'emploi ou à la formation entre les jeunes de ZUS et les jeunes n'habitant pas en ZUS peuvent, pour partie, refléter des différences de structure sociodémographique (en termes d'âge, de sexe, de niveau de formation, de nationalité) ou d'intensité de l'accompagnement (en termes de nombre d'entretiens individuels). Les jeunes des ZUS suivis par les missions locales sont plus souvent mineurs et de nationalité étrangère et ont en moyenne un niveau de formation moins élevé, autant de caractéristiques qui sont corrélées avec une moindre probabilité d'accéder à l'emploi et une plus forte probabilité d'entamer une formation. En revanche, le suivi plus intensif dont ils bénéficient devrait être un facteur plutôt favorable, tant pour l'accès à l'emploi que pour l'accès à la formation.

Ces différences de caractéristiques et d'intensité d'accompa-

(2) - Un emploi « classique » s'entend ici comme un emploi hors alternance et contrat aidé ; l'intérim et les contrats saisonniers y sont inclus.

(3) - Les associations intermédiaires sont des structures d'insertion par l'activité économique.

Tableau 3
Délai entre la sortie du système scolaire et le premier accueil en mission locale *En pourcentage*

	ZUS	Hors ZUS	Ensemble
Moins d'un an	63	59	60
Entre un et deux ans inclus.	12	14	13
Entre deux et trois ans inclus	7	8	8
Plus de trois ans.	18	19	19
Ensemble	100	100	100

Champ : jeunes en contact avec le réseau des missions locales en 2007, c'est-à-dire jeunes ayant eu au moins un entretien individuel, un atelier ou une information collective au cours de l'année 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

Tableau 4
Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois suivant le premier accueil

	ZUS	Hors ZUS	Ensemble
Un	24	29	28
Deux	17	18	18
Trois.....	12	13	12
Quatre	10	9	9
Cinq.....	7	7	7
Six à Neuf	18	15	16
Dix ou plus.....	12	9	10
Total	100	100	100

Champ : jeunes reçus en entretien individuel au premier semestre 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

Tableau 5

Jeunes suivis par les missions locales entrés en emploi ou en formation au cours de l'année 2007

	Ensemble	ZUS	Part des jeunes en ZUS (en %)
Jeunes entrés au moins une fois en emploi classique, emploi aidé ou alternance.....	376 000	57 000	15
Jeunes entrés au moins une fois en emploi classique.....	311 600	46 700	15
Jeunes ayant accédé à un CDD de droit commun	155 100	22 400	14
Jeunes ayant accédé à un contrat d'intérim	90 500	15 200	17
Jeunes ayant accédé à un contrat saisonnier.....	46 100	4 300	9
Jeunes ayant accédé à un CDI de droit commun.....	73 500	11 600	16
Jeunes ayant accédé à un autre contrat de travail	10 600	1 600	15
Jeunes entrés au moins une fois en contrat en alternance	42 600	6 100	14
Jeunes ayant accédé à un Contrat de professionnalisation	18 500	3 100	17
Jeunes ayant accédé à un Contrat d'apprentissage	23 800	2 900	12
Jeunes ayant accédé à un autre contrat en alternance	440	80	19
Jeunes entrés au moins une fois en contrat aidé	43 000	7 500	17
Jeunes ayant accédé à un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	29 700	4 900	16
Jeunes ayant accédé à un contrat en association intermédiaire ou par une entreprise d'insertion.....	7 400	1 700	23
Jeunes ayant accédé à un Contrat d'avenir (CAV)	2 000	420	21
Jeunes ayant accédé à un contrat aidé du secteur marchand (CIE, CI-RMA,...)	2 900	330	11
Jeunes ayant accédé à un autre contrat aidé	1 500	250	17
Jeunes entrés au moins une fois en formation	197 000	37 000	19
Ensemble des jeunes entrés au moins une fois en emploi ou en formation	500 000	82 000	16

Lecture : les chiffres de chaque « catégorie d'emploi » (classique, aidé ou en alternance) ne se cumulent pas. Par exemple, un jeune entré au moins une fois en emploi classique, peut avoir signé à la fois un contrat d'intérim et un CDI au cours de l'année 2007.

Champ : jeunes reçus en entretien individuel en 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

Tableau 6

Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois suivant le premier accueil pour les jeunes en premier accueil en 2007 et en 2006

	2006			2007		
	Ensemble	ZUS	Hors ZUS	Ensemble	ZUS	Hors ZUS
Jeunes en premier accueil	467 000	72 000	395 000	452 000	67 000	385 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	26	21	27	28	23	29
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois (en %)	21	17	22	22	18	23
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou en alternance dans les six mois (en %)	6	5	6	6	5	6
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois (en %)	19	20	18	18	19	17

Note : ce tableau intègre des données plus récentes que celles des publications [3] et [4] ce qui conduit à la révision de certains chiffres.

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation au cours des six mois suivant son premier accueil.

Champ : jeunes reçus en premier accueil en 2007 et jeunes reçus en premier accueil en 2006.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

gnement n'expliquent toutefois qu'une faible part des disparités d'accès à l'emploi entre les jeunes de ZUS et les autres jeunes. À principales caractéristiques sociodémographiques et intensité d'accompagnement données(4), le déficit d'accès à l'emploi classique des jeunes habitant en ZUS se réduit mais persiste. Par exemple, un jeune homme, de 18 à 21 ans, de niveau V sans diplôme, de natio-

(4) - L'intensité de l'accompagnement est ici approchée par le nombre d'entretiens individuels d'un jeune avec son conseiller référent dans les six mois suivant son premier accueil en mission locale. Cette variable permet à la fois de capter le travail du conseiller envers le jeune suivi et de rendre compte de la motivation du jeune.

nalité française, ayant eu deux ou trois entretiens individuels dans les six mois suivant son premier accueil a une probabilité de 25 % d'accéder à au moins un « emploi classique » dans les six mois suivant son premier accueil s'il n'habite pas en ZUS (tableau 8 et encadré 2). Cette probabilité n'est plus que de 20 % s'il habite en ZUS. Au total, les différences de caractéristiques sociodémographiques et d'intensité d'accompagnement observées ici n'expliquent que 14 % de l'écart de taux d'accès à l'emploi classique dans les six mois suivant le premier accueil entre les jeunes de ZUS (18 %) et les jeunes n'habitant pas en ZUS (23 %).

Le constat est encore plus marqué pour l'accès aux emplois aidés ou en alternance. À principales caractéristiques sociodémographiques et intensité d'accompagnement données, le déficit d'accès à l'emploi aidé ou à l'alternance (tous types de contrat aidé ou en alternance confondus) des jeunes habitant en ZUS reste identique. Les différences de caractéristiques observées entre les deux populations (en termes d'âge, de sexe, de niveau de formation, de nationalité et de nombre d'entretiens individuels) n'expliquent pas – même pour une faible part – l'écart de taux d'accès à un emploi aidé ou en alternance, dans les six mois suivant le premier accueil, entre les jeunes hors de ZUS (6,2 %) et les jeunes de ZUS (5,0 %).

La majeure partie de l'écart entre les taux d'accès à l'emploi s'explique donc vraisemblablement par d'autres facteurs non observés (filière d'étude, maîtrise des savoirs de base, motivation, comportement des jeunes, situation locale du marché du travail, qualité de l'accompagnement, éventuels comportements discriminatoires...).

Les spécificités de la population des ZUS en termes d'âge, de sexe, de niveau de formation, de nationalité et d'intensité de l'accompagnement apparaissent en revanche déterminantes pour expliquer le surcroît d'accès à la formation des jeunes des ZUS. Une fois tenu compte des différences de caractéristiques sociodémographiques et d'intensité d'accompagnement, l'avantage relatif des jeunes des ZUS dans l'accès à la formation disparaît. Alors que le taux d'accès à une formation au cours des six mois suivant le premier accueil était de 19 % en moyenne pour un jeune issu de ZUS contre 17 % pour un jeune ne vivant pas en ZUS, l'écart n'est plus significatif à caractéristiques sociodémographiques et intensité d'accompagnement identiques au sein des deux populations.

Lionel BONNEVIALLE
(Dares).

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient.

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Les probabilités d'accès à l'emploi classique, à l'emploi aidé ou à la formation sont obtenues à partir de trois modèles de « régression logistique simple » disjoints (tableau 8). Les trois modèles sont construits de la même façon et utilisent les mêmes variables explicatives.

À titre d'exemple, les variables explicatives retenues pour modéliser l'accès à l'emploi classique sont le lieu d'habitation (indicatrice ZUS / hors ZUS), le sexe, l'âge au premier accueil, le niveau de formation, la nationalité et le nombre d'entretiens individuels dans les six mois. L'indicatrice ZUS / hors ZUS a été croisée avec toutes les autres variables explicatives et avec la constante du modèle. Pour faciliter la lecture, les résultats sont présentés en distinguant pour chaque variable explicative les modalités « hors ZUS » et « ZUS ». Cela revient à présenter des résultats avec deux individus de référence, l'un en ZUS et l'autre hors ZUS.

Les informations relatives à la significativité des variables du tableau 8 se réfèrent à la significativité des écarts entre les modalités d'une même variable. Pour alléger la lecture du tableau, la significativité des écarts « ZUS » et « hors ZUS » – le plus souvent significatifs – n'a pas été précisée.

Le modèle permet de calculer une probabilité estimée d'accès à l'emploi classique des jeunes de ZUS et des jeunes hors ZUS. Pour calculer la contribution des différences de caractéristiques sociodémographiques à l'écart de taux d'accès à l'emploi entre les jeunes de ZUS et les jeunes n'habitant pas en ZUS, la structure de la population des jeunes hors ZUS a été appliquée aux jeunes de ZUS en conservant, modalité par modalité, les probabilités d'accès à l'emploi classique de ces derniers. La nouvelle probabilité estimée obtenue pour les jeunes hors ZUS permet alors de calculer la part de l'écart qui est expliquée par les différences de caractéristiques.

Tableau 7
Accès à l'emploi et à la formation des jeunes de ZUS dans les six mois suivant leur premier accueil

	Nombre de jeunes des ZUS en premier accueil en 2007	Proportion de jeunes de ZUS accédant à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	Proportion de jeunes de ZUS accédant à un emploi classique dans les six mois (en %)	Proportion de jeunes de ZUS accédant à un emploi aidé dans les six mois (en %)	Proportion de jeunes de ZUS accédant à une formation dans les six mois (en %)
Alsace	1 900	20	16	4	21
Aquitaine	2 300	32	27	6	21
Auvergne	740	27	18	10	26
Basse-Normandie	730	24	20	5	30
Bourgogne.....	1 370	24	19	6	17
Bretagne	1 030	25	21	5	25
Centre	2 100	30	24	7	18
Champagne-Ardenne	2 180	30	25	6	25
Corse.....	320	23	16	7	19
Franche-Comté.....	1 400	18	13	6	21
Guadeloupe.....	420	12	6	7	7
Guyane	310	9	6	3	29
Haute-Normandie	2 070	21	18	4	16
Ile-de-France	18 220	23	20	4	17
Languedoc-Roussillon	2 740	19	15	4	16
Limousin.....	250	32	25	9	19
Lorraine	1 810	24	18	7	26
Martinique	200	14	11	4	11
Midi-Pyrénées	1 200	24	18	8	15
Nord-Pas-de-Calais	7 000	18	14	5	19
Pays-de-la-Loire	2 540	26	21	6	20
Picardie	2 430	23	18	6	23
Poitou-Charentes	890	32	25	9	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 470	15	12	4	23
Réunion	1 640	15	9	6	22
Rhône-Alpes	5 900	28	24	5	15
France entière	67 160	23	18	5	19

Lecture : en région Aquitaine, 32 % des 2 300 jeunes de ZUS reçus en premier accueil en 2007 ont accédé à un emploi classique, un emploi aidé ou un emploi en alternance en moins de six mois.

Les pourcentages ne se cumulent pas, un même jeune peut par exemple accéder au cours des six mois suivant son premier accueil à un emploi classique et à un emploi aidé.

Champ : jeunes reçus en premier accueil en 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

Pour en savoir plus :

[1] Bonnevielle L. (2008), « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, Documentation française, avril.

[2] Bonnevielle L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses n° 29.03*, Dares, juillet.

[3] Bonnevielle L. (2008), « Les jeunes de ZUS accompagnés par les missions locales », *Rapport 2008 de l'Observatoire national des ZUS*, novembre.

[4] Bonnevielle L. (2008), « L'activité des missions locales et PAIO en 2007 : Les jeunes suivis accèdent davantage à l'emploi et moins souvent à la formation », *Premières Synthèses n° 51.01*, Dares, décembre.

Tableau 8

Probabilité d'accéder à un emploi classique, un emploi aidé ou une formation dans les six mois suivant le premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO

Individu de référence	Probabilité d'accéder à un emploi classique		Probabilité d'accéder à un emploi aidé ou en alternance		Probabilité d'accéder à une formation	
	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
	Hors ZUS 25,1	ZUS 19,7	Hors ZUS 6,2	ZUS 4,2	Hors ZUS 14,1	ZUS 14,6
	Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence		Écart de probabilité par rapport à l'individu de référence	
Sexe	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
Homme						
Femme	- 2,1 points 23,0 (***)	- 2,9 points 16,8 (***)	- 0,8 point 5,4 (***)	- 0,6 point 3,6 (***)	+ 2,1 points 16,2 (***)	+ 2,2 points 16,8 (***)
Âge au premier accueil	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
16 ou 17 ans	- 14,7 points 10,4 (***)	- 12,2 points 7,5 (***)	+ 4,6 points 10,8 (***)	+ 1,8 point 6,0 (***)	+ 2,9 points 17,0 (***)	+ 1,0 point 15,6 (***)
18 à 21 ans	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
22 à 25 ans	- 2,1 points 23,0 (***)	- 0,7 point 19,0 (**)	- 1,6 point 4,6 (***)	- 0,7 point 3,5 (***)	- 1,0 point 13,1 (***)	- 1,0 point 13,6 (***)
Niveau de formation	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
VI et Vbis	- 5,7 points 19,4 (***)	- 4,4 points 15,3 (***)	0 point 6,2 (n.s.)	0 point 4,2 (n.s.)	+ 2,9 points 17,0 (***)	+ 3,8 points 18,4 (***)
V sans diplôme	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
V avec diplôme	+ 7,5 points 32,6 (***)	+ 7,2 points 26,9 (***)	+ 0,6 point 6,8 (***)	+ 1,0 point 5,2 (***)	- 1,4 point 12,7 (***)	- 3,5 points 11,1 (***)
IV sans diplôme	+ 2,9 points 28,0 (***)	+ 4,2 points 23,9 (***)	+ 0,5 point 6,7 (***)	+ 0,7 point 4,9 (*)	+ 0,8 point 14,9 (***)	+ 1,2 point 13,4 (**)
IV diplômé et plus	+ 9,8 points 34,9 (***)	+ 11,3 points 31,0 (***)	+ 1,2 point 7,4 (***)	+ 1,5 point 5,7 (***)	- 1,6 point 12,5 (***)	- 4,4 points 10,2 (***)
Nationalité	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
Français						
Étranger	- 4,7 points 20,4 (***)	- 3,5 points 16,2 (***)	- 1,9 point 4,3 (***)	- 0,8 point 3,4 (***)	+ 4,8 points 18,9 (***)	+ 4,3 points 19,9 (***)
Nombre d'entretiens individuels dans les six mois	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
Un seul	- 11,9 points 13,2 (***)	- 9,6 points 10,1 (***)	- 2,9 points 3,3 (***)	- 1,9 point 2,3 (***)	- 9,0 points 5,1 (***)	- 9,8 points 4,8 (***)
Deux ou trois	<i>référence</i>		<i>référence</i>		<i>référence</i>	
Quatre et plus	+ 11,5 points 36,6 (***)	+ 10,0 points 29,7 (***)	+ 2,8 points 9,0 (***)	+ 3,2 points 7,4 (***)	+ 15,1 points 29,2 (***)	+ 16,4 points 31,0 (***)

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***), au seuil de 5 % (**), au seuil de 10 % (*), non significative au seuil de 10 % (n.s.)

Lecture : l'individu de référence (homme, de 18 à 21 ans, de niveau V sans diplôme, français et ayant eu deux ou trois entretiens individuels avec son conseiller dans les six mois suivant son premier accueil), n'habitant pas en ZUS a une probabilité de 25,1 % d'accéder à au moins un emploi classique dans les six mois qui suivent son premier accueil, de 6,2 % d'accéder à au moins un emploi aidé ou en alternance dans la même période et de 14,1 % d'accéder à au moins une formation. Un jeune ne se différenciant de l'individu de référence que par le fait d'habiter en ZUS a une probabilité d'accéder à un emploi classique de 5,4 points inférieure (soit 19,7 %), une probabilité d'accéder à un emploi aidé ou un emploi en alternance de 2,0 points inférieure (soit 4,2 %) et une probabilité d'accéder à une formation de 0,5 point supérieure (soit 14,6 %).

Champ : jeunes reçus en premier accueil en 2007.

Source : Parcours 3 (extraction février 2009) - Traitement Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie. Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.